

BOURSE aux JOUETS

REGLEMENT - FONCTIONNEMENT

Lieu : préau couvert de l'école élémentaire CROIX-LUIZET

Dépôt des articles :	Vendredi 20 novembre 2015 de 18h00 à 20h00
Vente :	Samedi 21 novembre 2015 de 9h30 à 15h00
Retrait (invendus et montant de la vente) :	Samedi 21 novembre 2015 de 16h00 à 17h00

Sont acceptés à la vente :

- les jeux,
- les jouets
- les vélos et autres jeux de plein air
- les peluches (par lot),
- les consoles de jeux,
- les articles de sports (hors vêtements)
- les livres (par lot)

Sont exclus :

- Les jouets et objets promotionnels acquis à titre gracieux (Mac do, etc.)
- les CD de musique, DVD
- les vêtements

Tous les articles doivent être complets, en bon état de fonctionnement et de propreté.

En particulier :

- Les puzzles doivent arriver soit dans leur emballage plastique (cas d'un puzzle jamais ouvert), soit être montés au préalable pour démontrer que celui-ci est complet. Dans le cas contraire, le puzzle n'est pas accepté.
- Les peluches doivent être propres et déposées par lot, emballées. Les peluches qui ne sont pas en lot et non emballées sont refusées.
- Les petits jouets (style petites voitures, légo,...) ne sont pas acceptés individuellement mais en lot (emballés).
- Les livres doivent être vendus par lot sauf exception (gros livres, beaux livres) appréciée par l'association lors du dépôt.
- Les jouets électriques doivent être vendus avec piles et le déposant doit faire fonctionner le jouet. Dans le cas contraire, le jouet est refusé.

L'association se réserve le droit de refuser un article si ces conditions ne sont pas respectées.

Frais de participation par fiche de dépôt pour 10 articles : 3 €

Une commission de 25% sera retenue par l'association sur les articles vendus.

Les fiches de dépôt sont remplies au préalable par le déposant chez lui, qui remettra sa (ses) fiche(s) le jour du dépôt avec les articles.

Le déposant doit pouvoir justifier qu'il est majeur.

L'étiquetage sera réalisé par les bénévoles le jour du dépôt des articles.

Malgré tous les soins apportés à contrôler les jouets, nous conseillons aux acheteurs de tester dans la journée le jouet fonctionnant sur courant électrique afin de pouvoir le ramener immédiatement en cas de problème (avant restitution des sommes aux vendeurs).

Les articles qui ne seront pas retirés par le déposant **Samedi 21 novembre 2015** après 17h00, deviendront la propriété de l'association organisatrice après le jour et l'heure indiquée. Ils seront donnés à une association caritative. Aucun document ne sera remis par l'association aux déposants après le samedi 21 novembre 2015, 17h00.

Nous attirons l'attention des déposants sur le fait que la bourse est un service rendu par des bénévoles et que les articles qui nous sont confiés, le sont aux risques et péril des déposants. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration des articles déposés. Il ne sera fait aucun remboursement ni échange.

Merci de votre compréhension et du respect de ses règles.